

LEXA & Associés
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : 434 Avenue du XVème Corps
83200 TOULON
RCS : B451 310 726

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 AOUT 2011**

L'an deux mille onze, et le trente et un août, à 14 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs.

Monsieur GUILLERM Jean Marc préside la séance en qualité d'associé majoritaire.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social,
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs à donner.

Le Président ouvre la discussion, répond aux questions des associés, et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1 : Modification du siège social.

Le président décide de transférer le siège social dans un local plus spacieux et permettre ainsi d'améliorer les conditions d'exploitation.

Dorénavant, le siège social se situera à Toulon au 84 rue Espanet.

ER 

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

